

"Nous conseillons sur la voie à suivre"

Autor(en): **Ide, Jörg / Robmann, Eva**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 122: **Unterwegs mit Parkinson - Mobilität = En chemin avec le Parkinson - mobilité = In cammino con il Parkinson - mobilità**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-815265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Système de test pour l'examen d'aptitude à la conduite : il convient de respecter la voie de circulation tout en évitant les éventuelles collisions. Photo : Kurt Heuberger

Difficultés pendant la conduite signalant des limites de l'aptitude à conduire

- Ralentissement de la réaction (p. ex. freinage tardif mais brusque)
- Difficultés à ajuster la vitesse de manière appropriée
- Manque de flexibilité en cas de mauvaise visibilité ou dans les conditions de circulation inattendues
- Moindre observation de la voie de circulation, mauvais positionnement du véhicule
- Incertitude ou erreur dans les croisements et les ronds-points
- Moindre observation de la priorité, p. ex. dans les jonctions avec priorité à droite, à l'égard de piétons ou au moment de s'insérer dans le trafic fluide
- Nombre accru d'erreurs de conduite ou de petits accidents
- Infraction de panneaux ou de feux de signalisation
- Manœuvres inadéquates

« Nous conseillons sur la voie à suivre »

Eva Robmann s'est entretenue avec Jörg Ide, psychologue diplômé

Monsieur Ide, est-ce que des appréciations dans le domaine de la médecine des transports ont lieu à Zihlschlacht ?

Aucune évaluation de l'aptitude à conduire au sens de la médecine des transports n'a lieu à Zihlschlacht selon la réglementation légale. Dans notre clinique, la réadaptation est primordiale pour aider les parkinsoniens à mieux gérer leur quotidien. En revanche, il est possible de les examiner s'ils doutent de leur aptitude à conduire.

Comment se déroule l'examen d'aptitude à la conduite ?

L'état général des parkinsoniens est évalué d'un point de vue médical. Par ailleurs, des appréciations d'autres domaines pertinents pour déterminer l'aptitude à la conduite (capacités oculaires et performances cognitives) sont demandées. L'attention, la perception, le sens de l'orientation et le niveau cognitif général sont

contrôlés dans le cadre d'un examen neuropsychologique.

En présence d'éventuelles limitations de l'aptitude à conduire, les parkinsoniens en sont avisés et nous les conseillons sur la voie à suivre.

Comment les personnes concernées réagissent-elles quand on leur recommande d'abandonner la conduite ?

Il est évident que l'idée d'abandonner la conduite est difficile à accepter pour certaines personnes, car les conséquences peuvent être très gênantes. Généralement, les parkinsoniens se montrent raisonnables et renoncent à conduire ou acceptent de se soumettre à un examen approfondi de médecine des transports. Dans certains cas exceptionnels, par exemple en présence d'un danger concret pour la personne elle-même ou pour des tiers, une déclaration aux autorités compétentes peut avoir lieu.

Existe-t-il des possibilités thérapeutiques pour rétablir l'aptitude à conduire ?

Ce peut être possible dans une certaine mesure. Une meilleure coordination entre les médicaments peut permettre une amélioration. En ce qui concerne les temps de réaction, la différence peut être immense entre les périodes d'action médicamenteuse et les phases moins favorables. Le traitement peut être orienté en conséquence. Si, par exemple, les troubles de l'attention constituent un facteur limitatif, des programmes d'entraînement neuropsychologiques ou cognitifs peuvent aussi permettre d'améliorer la capacité de concentration. En outre, une étude a révélé qu'après une stimulation cérébrale profonde, la plupart des patients connaissaient une amélioration des symptômes en général, mais aussi une amélioration de l'aptitude à conduire.